

# Projet de loi sur le renseignement : La liberté d'être surveillé et de ne plus manifester !

CGT -  
Police

30 mars  
2015



Paris le, 22 mars 2015

**Syndicat Général C.G.T. des Personnels de la Police Nationale du SGAP de Paris et de la Préfecture de Police**

**Projet de loi sur le renseignement : La liberté d'être surveillé et de ne plus manifester !**

La peur... la peur est un outil incroyablement puissant. Les récents attentats terroristes ont exacerbé ce sentiment donnant ainsi la possibilité à nos gouvernants de proposer une loi qui, sous couvert de mieux protéger contre le terrorisme, va en réalité être une des plus liberticides jamais votées depuis celle sur l'état d'urgence.

Utilisant ainsi les gens qui sont morts pour la liberté d'expression, ou en raison de leur religion, un gouvernement de gauche (!) veut faire passer une loi qui ne va pas seulement concerner le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive ou encore la contre-ingérence, mais qui va se glisser dans des domaines plus variés tels que les "intérêts majeurs de politique étrangère" et les "violences collectives pouvant porter gravement atteinte à la paix publique".

Que viennent faire ces deux catégories dans la lutte contre le terrorisme ? Quel rapport ont-elles avec la mort de journalistes, de personnes en raison de leur religion ou de nos collègues ?

Qui va définir la nature de ces "intérêts majeurs" ou décider de ce qu'on doit considérer comme "violences collectives" ? Une simple manifestation ne pourrait elle pas être classée dans cette catégorie, vu le "risque" inhérent de ce genre de rassemblement qu'il tourne mal ?

Toute personne participant à un rassemblement pourrait être mise sur écoute ? Réalisez-vous ce que ça implique quant au respect de la vie privée ?!

Sans parler du flou juridique total qui entoure les outils qui seront ainsi à disposition des services de renseignements.

La CGT-POLICE comprend qu'il soit nécessaire de lutter activement contre toute forme de terrorisme, mais cela ne doit pas se faire au prix des libertés publiques !

Car c'est ce que cette loi est : une atteinte grave à ces libertés !

Et tout cela dans les mains d'une seule personne : le Premier ministre, qui décidera qui doit être surveillé ou non. Et on s'étonne que l'opposition annonce qu'elle va voter cette loi !

CGT SGAP PP 68 BIS, rue Philippe de Girard

téléphone 01.46.07.28.65 06.64.46.30.20

adresse électronique :cgt.police.paris@gmail.com

De l'avis même de Marc TREVIDIC, juge spécialisé dans le terrorisme, il s'agit de donner des pouvoirs exorbitants aux services de renseignements dans des domaines bien plus larges que la seule lutte contre le terrorisme, parlant de notions particulièrement vagues. Il précise que : "Ces pouvoirs exorbitants se feront sans contrôle judiciaire". Ne mentons pas aux Français en présentant ce projet comme une loi antiterroriste. Il ouvre la voie à la généralisation de méthodes intrusives, hors du contrôle des juges judiciaires, pourtant garants des libertés individuelles dans notre pays."

La CGT-POLICE, en mémoire notamment de nos collègues tombés pour protéger une liberté individuelle qu'est la "liberté d'expression", demande l'abandon de cette loi telle qu'elle a été présentée et en demande une nouvelle non seulement recentrée sur le terrorisme, mais dotée de garde-fous beaucoup plus importants qu'une simple commission administrative qui serait, comme à l'accoutumée, privée des moyens et personnels nécessaires à la mise en oeuvre de sa mission de surveillance.

**ENSEMBLE, NE LAISSONS PAS LE TERRORIME GAGNER : LUTTONS POUR PRESERVER NOS LIBERTES.**

CGT SGAP PP

68 BIS, rue Philippe de Girard

téléphone 01.46.07.28.65 / 06.64.46.30.20

adresse électronique : cgt.police.paris@gmail.com